## Les affaires extérieures au Parlement

## La crise au Laos

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Howard Green, a fait, le 16 janvier, à la Chambre des communes, la déclaration suivante au sujet de la crise au Laos:

Le Gouvernement canadien se préoccupe vivement de cette situation. Nous avons fait notre possible pour aider à trouver une solution satisfaisante.

Le Canada a un intérêt direct dans cette affaire à titre de membre de la Commission internationale de contrôle et de surveillance au Laos créée en 1954 par la Conférence de Genève. . . Le Canada ne participait pas à cette Conférence qui l'a nommé, avec l'Inde et la Pologne, à la Commission de surveillance de la trêve. On se rappellera que la Commission s'est ajournée indéfiniment en juillet 1958, après que le Gouvernement laotien eut par deux fois demandé son départ. Des gens ont prétendu que c'est le Canada qui aurait insisté pour que la Commission s'ajourne. Or c'est sur les instances du Gouvernement laotien qu'elle l'a fait, avec l'approbation du Canada et de l'Inde, soit de la majorité des pays participants à la Commission.

Dans sa deuxième demande, celle du 22 mai 1958, le premier ministre du Laos disait, entre autres choses, que la tâche confiée à la Commission "tirait heureusement à sa fin" et, au nom de son gouvernement, il exprimait à la Commission "sa profonde gratitude pour son aide efficace" en vue du rétablissement d'une "situation normale sous le rapport de l'unité, de la souveraineté et de l'indépendance" dans le royaume du Laos.

Malheureusement la situation normale dont parlait le premier ministre du Laos dans sa lettre du mois de mai 1958 n'a pas duré longtemps. A l'automne de 1959, le Conseil de sécurité a pris des mesures pour envoyer une commission au Laos, dans l'espoir de mettre fin ainsi aux troubles qui se produisaient déjà alors. Si je ne me trompe, les Nations Unies sont encore présentes au Laos. Il est évident toutefois que cette présence n'a pas empêché la guerre civile qui se déroule là actuellement.

Depuis quelques mois la situation s'est aggravée, si bien qu'aujourd'hui, non seulement c'est la guerre ouverte, mais de plus il n'y a aucune entente internationale de caractère général sur lequel des gouvernements doit être considéré comme le gouvernement légitime. Chez les communistes, on soutient que c'est l'un, tandis que les pays d'Occident affirment que c'est l'autre. Ce conflit interne a suscité les sympathies et, dans une certaine mesure, l'appui de puissances intéressées de l'extérieur. Soit dit en passant, c'est là une question que doivent régler les grandes puissances. Si elles se refusent à un règlement quelconque, si, en tout cas, elles ne cessent d'intervenir, il est absolument impossible pour les autres pays d'amener un règlement.

58 / AFFAIRES EXTÉRIEURES

men paix natu reto

solu

D'al app sanc orde tiell clus à ce imp

d'un men du pro mes cha

laot

ajoi

du —1 éta de

cha

qui

Le en for

gé l'U ré du

ne se